



Guide des déposants 2023-2024

106^e appel à projets

Filières industrielles de la bioéconomie
« pour une économie durable & compétitive »



Partenaire financier :

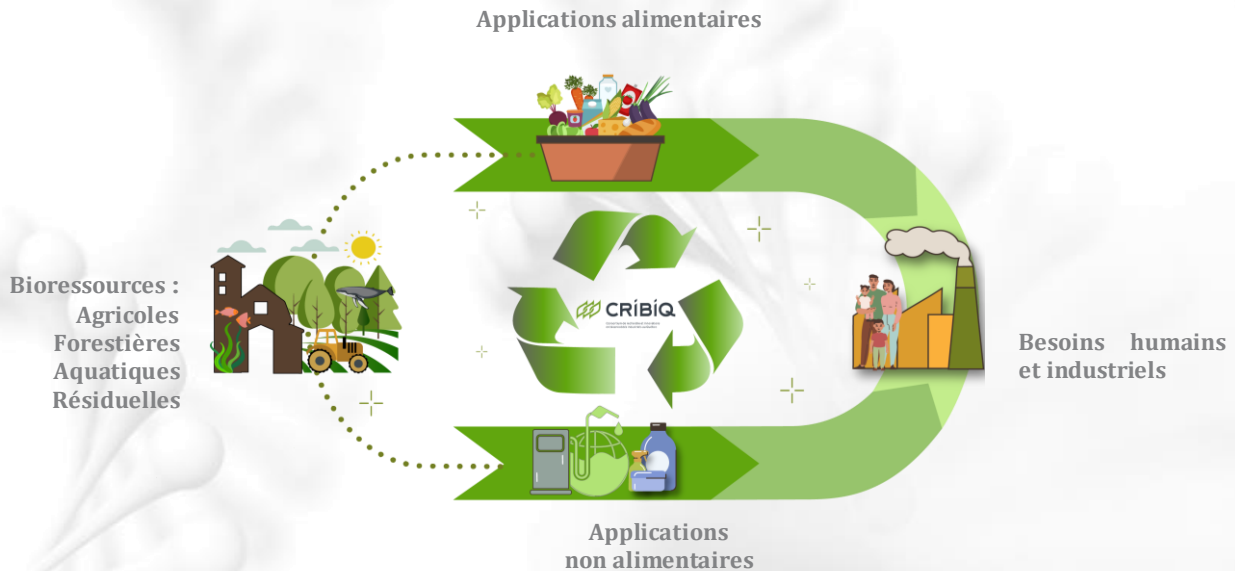
Québec 

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
LE CRIBIQ.....	4
OBJECTIFS DU PROGRAMME CRIBIQ-STARTUP	5
ADMISSIBILITÉ.....	6
SECTEURS INDUSTRIELS DE LA BIOÉCONOMIE.....	7
MODALITÉS DE FINANCEMENT.....	8
DÉPENSES ADMISSIBLES.....	9
PROCESSUS D'ACHEMINEMENT.....	10
CALENDRIER	10
PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE	11
ÉVALUATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION	12
PERSONNE-RESSOURCE.....	13
APPELS À PROJETS : 2023-2024.....	13

PRÉAMBULE

La bioéconomie est fondée sur la production et la valorisation de différentes bioressources : agricoles, forestières, aquatiques et résiduelles. Ces activités sont destinées à répondre aux besoins alimentaires et industriels, et ce, dans le cadre d'une économie circulaire durable.



La bioéconomie est une réalité importante pour le Québec dans plusieurs filières industrielles : la production et la transformation alimentaire, la production et l'exploitation forestière, les produits de santé naturels, les bioproduits industriels (produits chimiques et matériaux biosourcés) ainsi que la valorisation des biodéchets. La bioéconomie québécoise est solidement ancrée dans toutes les régions et y représente déjà une activité économique importante. Ainsi, en s'appuyant sur ses bioressources, ses compétences humaines et ses infrastructures, le Québec pourrait devenir un leader mondial de la bioéconomie.

Vu l'importance de la bioéconomie pour la prospérité du Québec, la recherche et l'innovation présentent de nombreux enjeux majeurs pour plusieurs disciplines et spécialités de la recherche scientifique. À cet effet, de solides appuis aux progrès scientifiques et technologiques dans les domaines associés à la bioéconomie sont primordiaux pour relever le défi que représente le développement d'une bioéconomie québécoise durable comme alternative à l'économie du carbone, considérée aujourd'hui comme transitoire.

C'est dans ce contexte que le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) relance son programme de financement CRIBIQ-StartUP permettant d'accompagner les jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance dans les filières industrielles de la bioéconomie. Ce programme fera aussi appel à des contributions additionnelles du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). Nous souhaitons ainsi appuyer les startups québécoises de la bioéconomie dans leurs démarches d'innovation à un moment crucial de leur développement ainsi qu'à les préparer à mettre leurs innovations sur le marché.

LE CRIBIQ

Le CRIBIQ est un regroupement sectoriel de recherche industrielle dont la mission est de promouvoir et soutenir la réalisation de projets innovants dans les filières industrielles de la bioéconomie au Québec.

En date de mars 2023, le CRIBIQ regroupait plus de **216** entreprises et instituts de recherche publics du Québec (universités, CCTT et centres de recherche gouvernementaux). Grâce à ses programmes de financement de la recherche, le CRIBIQ a su concrétiser des retombées significatives en recherche et développement par le financement de plus de **315** projets de recherche collaborative dont la valeur totale s'élève à plus de **300 M\$**, et dont **105 M\$** ont été octroyés par le CRIBIQ. Par ailleurs, l'adhésion de certaines fédérations et associations industrielles permet au CRIBIQ de desservir plus de **22 000** entreprises.



Pour en savoir plus sur le CRIBIQ et les programmes de financement offerts, vous pouvez consulter la page [Programmes de financement](#) sur le site web du CRIBIQ.

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)

Le MEIE a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques. Le Ministère est responsable, entre autres choses, du soutien aux organismes contribuant à la mise en place de conditions favorables à la commercialisation des résultats de la recherche, ainsi que de l'accompagnement des entreprises dans leurs différents projets.

Avec la [Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation \(SQRI²\) 2022-2027, *Inventer, développer, commercialiser*](#), le gouvernement du Québec propose une vision d'un Québec audacieux et ambitieux qui investit dans la recherche et l'innovation durable et inclusive pour exceller à l'échelle mondiale et créer plus de richesses économiques et sociales.

Cette stratégie représente des investissements de plus de **7,5 G\$** sur cinq ans pour augmenter la prospérité de tous les Québécois par l'innovation. Elle alimentera la recherche, contribuera à solutionner des enjeux sociaux majeurs et aidera les entreprises à passer de l'idée à la commercialisation de leurs innovations. Elle permettra au Québec d'exceller à l'échelle mondiale. La SQRI² 2022-2027 prévoit des sommes additionnelles totalisant **110 M\$** sur cinq ans pour la mise en œuvre d'initiatives consacrées à l'entrepreneuriat technologique innovant.

OBJECTIFS DU PROGRAMME CRIBIQ-STARTUP

Le présent appel à projets vise à soutenir les projets d'innovation des startups œuvrant activement dans les trois filières industrielles de la bioéconomie couvertes par les activités du CRIBIQ : Bioproduits industriels, Environnement et Agroalimentaire. Par l'entremise de cet appel à projets conjoint, le CRIBIQ et le MEIE souhaitent :

ENCOURAGER

Le développement de l'entrepreneuriat innovant dans les filières industrielles de la bioéconomie

FAVORISER

La création de nouvelles startups dans les filières industrielles de la bioéconomie

APPUYER

Les startups du secteur de la bioéconomie dans leurs démarches d'innovation à un moment crucial de leur développement

PRÉPARER

Les startups à positionner leurs innovations sur le marché

SOUTENIR

Les startups en phase de démarrage dans leur croissance

ADMISSIBILITÉ

Clientèle admissible

Cet appel à projets s'adresse exclusivement aux entreprises à but lucratif légalement constituées en vertu des lois en vigueur du gouvernement du Québec ou du Canada et ayant un établissement au Québec, répondant aux conditions suivantes :

- ◆ Être innovantes et à fort potentiel de croissance (startups) et avoir moins de cinq ans d'existence ;
- ◆ Être détenues à moins de 50 % par d'autres entreprises ou tout autre organisme et ne pas avoir été créée dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension d'activités préexistantes ou d'une reprise de telles activités ;
- ◆ Posséder les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle de son produit ou de son procédé ;
- ◆ Consacrer une partie importante de ses ressources (50 % ou plus) au développement de son entreprise, de la conception et du développement de son produit ou de son procédé à la mise en marché ;
- ◆ Recevoir actuellement le soutien d'un incubateur ou d'un accélérateur d'entreprises, d'un centre d'entrepreneuriat universitaire ou d'Axelys, pendant toute la durée du projet ;
- ◆ Être actives dans l'une des filières suivantes de la bioéconomie : Bioproduits industriels (énergie, chimie biosourcée, matériaux biosourcés, etc.) ; Environnement (valorisation des résidus, bioremédiation, biocapteurs, etc.) et Agroalimentaire (production agricole et transformation alimentaire, bio-ingrédients actifs, produits de santé naturels, etc.).

Les entreprises doivent être immatriculées au Québec, y avoir un établissement et y exercer activement une activité.

Projets admissibles

Les projets admissibles sont ceux qui nécessitent le recours à la recherche et à l'innovation pour résoudre un enjeu lié au développement et/ou à la validation de la technologie de la startup. Il s'agit donc plus spécifiquement de projets visant strictement l'innovation technologique (qui concerne le produit ou le procédé à l'origine de la création de la startup) dans les secteurs industriels de la bioéconomie. **La durée d'un projet ne doit pas dépasser 12 mois.**

SECTEURS INDUSTRIELS DE LA BIOÉCONOMIE

Agroalimentaire

○ Production

- Reproduction et nutrition animale
- Amélioration des cultures végétales
- Conditionnement et prétraitement de biomasses
- Développement de biofertilisants, de biostimulants et de biopesticides
- Pêche
- Aquaculture

○ Transformation alimentaire

- Développement de nouveaux procédés de transformation et de conservation
- Mise au point de nouveaux produits
- Innocuité et salubrité des aliments
- Identification et caractérisation des allergies alimentaires
- Optimisation de la saveur, de la couleur, du goût et de la texture des aliments
- Valorisation des coproduits

○ Aliments santé et bio-ingrédients fonctionnels

- Développement et mise au point d'aliments transformés à valeur santé améliorée
- Production, conversion et caractérisation des microorganismes et/ou des biomolécules fonctionnelles
- Séparation, extraction, purification et production de bio-ingrédients
- Formulation

Intelligence artificielle

- **Intelligence artificielle** appliquée aux filières industrielles de la bioéconomie

Bioproduits industriels

- **Bioénergie** : Biocarburant (liquide, solide ou gazeux)
- **Produits chimiques biosourcés**
- **Matériaux biosourcés**
- **Conditionnement et prétraitement de biomasses**
- **Production, conversion thermique ou biologique**, caractérisation et évaluation de la performance
- **Bioraffinage** agricole et forestier
- **Formulation et intégration de matières renouvelables**
- **Séparation, extraction et purification**

Environnement

- **Bioremédiation**
 - Traitement des eaux usées
 - Biorestauration de sites contaminés
- **Bioséquestration et biocaptation**
 - Développement d'outils génomiques ou protéomiques
 - Biofiltration
 - Bioséquestration de contaminants
- **Gestion de la matière résiduelle**
 - Traitement et valorisation de matières résiduelles
 - Biorestauration de sites contaminés
- **Économie circulaire**

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le montage financier présenté doit être celui nécessaire à la réalisation du projet pour lequel la startup soumet une demande de financement (revenus – dépenses engagées). Il doit présenter les principales dépenses encourues par le projet, de même que les sources de financement permettant de couvrir lesdites dépenses.

Sources de financement	Paramètres de financement
CRIBIQ <i>(argent privé)</i>	<p>Max. 30 000 \$ (max. 33,33 % des dépenses admissibles)</p> <p>Cette contribution du CRIBIQ est considérée comme du financement privé. Cette contribution consiste en un prêt non garanti et est remboursable par échéances réparties sur une période de quatre ans suivant un moratoire sur le remboursement d'une durée de 15 mois. Le taux d'intérêt du prêt non garanti est celui du taux directeur en vigueur de la banque du Canada.</p>
Startup et autres sources	<p>Min. 33,33 % des dépenses totales admissibles¹</p>
MEIE <i>(argent public)</i>	<p>Max. 30 000 \$ (max. 33,33 % des dépenses admissibles)</p> <p>Sous forme d'une aide financière non remboursable</p>
Aides financières gouvernementales combinées	<p>Max. 75 % des dépenses totales admissibles</p> <p>Ces aides sont celles fournies par les ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada, des entités municipales qui incluent notamment les municipalités et les municipalités régionales de comté, de même que par des partenaires qui gèrent des sommes provenant de ces gouvernements.</p>

IMPORTANT

- ◆ Les échéances de remboursement sont déterminées au moment de l'entente ;
- ◆ Les contributions financières offertes par le MEIE et le CRIBIQ seront accordées sous réserve des fonds disponibles ;
- ◆ L'engagement à verser les sommes accordées est conditionnel au financement assuré par les partenaires et/ou la startup ainsi qu'au bon déroulement du projet, conformément aux ententes de financement et au budget annuel établi ;
- ◆ ¹À ce titre, seront considérées admissibles les contributions en espèces et en nature dont la valeur doit être établie et appuyée par des pièces justificatives.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Pour être admissibles, les dépenses doivent être nécessaires, raisonnables et directement attribuables à la réalisation du projet d'innovation.

Dans le contexte de cet appel à projets, les **dépenses admissibles** pour la réalisation du projet sont :

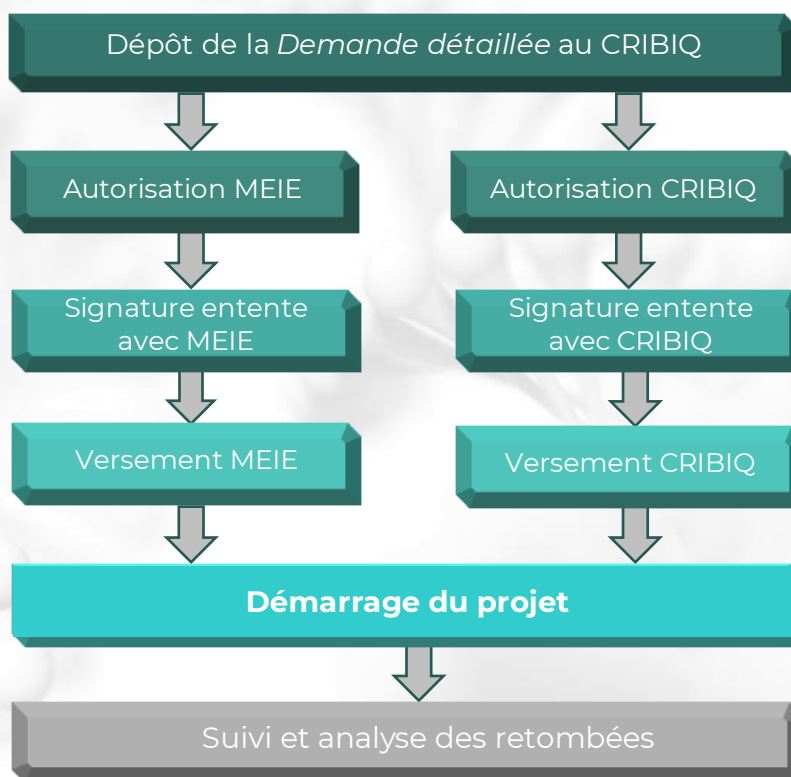
- ◆ Les salaires, traitements et avantages sociaux ;
- ◆ Les bourses à des étudiants ;
- ◆ Les frais de déplacement et de séjour liés à la réalisation du projet, en conformité avec les normes gouvernementales en vigueur énoncées dans le Recueil des politiques de gestion du gouvernement du Québec ;
- ◆ Le matériel, les produits consommables et fournitures incluant les frais d'animalerie et de plateforme ;
- ◆ Les frais d'exploitation et de protection de la propriété intellectuelle ;
- ◆ Les frais d'obtention d'une homologation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation ;
- ◆ Les honoraires professionnels (y compris ceux de chercheurs) ;
- ◆ Les frais de location d'équipements.

Les dépenses suivantes ne sont **pas admissibles** :

- ◆ Les dépenses engagées avant la date de dépôt du dossier, incluant les dépenses pour lesquelles l'entreprise a pris des engagements contractuels ;
- ◆ Les dépenses liées à la location de bureaux ou de laboratoires pour l'expansion de la startup (filiale ou bureau additionnel) ;
- ◆ Les services déjà sous contrat avec un incubateur ou un accélérateur ;
- ◆ Le service de la dette, le remboursement des emprunts à venir, une perte en capital, un remplacement de capital, un paiement ou un montant déboursé à titre de capital ;
- ◆ Les dépenses d'immobilisation et d'amortissement ;
- ◆ Les commandites ;
- ◆ Les taxes de vente ;
- ◆ Les dépenses non prévues au montage financier tel que présenté lors du dépôt de la *Demande détaillée* ;
- ◆ Les dépenses ayant déjà bénéficié d'une aide financière accordée par le MEIE.



PROCESSUS D'ACHEMINEMENT



CALENDRIER

Dépôt de la <i>Lettre d'intention</i>	Dépôt de la <i>Demande détaillée</i>	Autorisation du projet
3 août 2023	15 septembre 2023	Octobre 2023

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Formulaire *Lettre d'intention* (optionnel, mais recommandé)

- ◆ Identification du demandeur principal et des codemandeurs ;
- ◆ Description du projet proposé ;
- ◆ Démonstration de la compatibilité du projet avec les domaines de recherche du CRIBIQ ;
- ◆ Description de l'aspect collaboratif du projet ;
- ◆ Évaluation du niveau de maturité technologique (NMT) de départ du projet ;
- ◆ Description sommaire du montage financier (fichier Excel inclus dans le formulaire).

Le formulaire *Lettre d'intention* peut être téléchargé [ici](#).

Formulaire *Demande détaillée* (obligatoire)

La demande de financement doit être rédigée en français et doit comporter :

- 1) Le formulaire *Demande détaillée*, dûment rempli et signé, incluant ces informations :
 - ◆ Informations sur l'entreprise ;
 - ◆ Actionnariat d'entreprise ;
 - ◆ Partenaires de réalisation ;
 - ◆ Équipe managériale ;
 - ◆ Description de la technologie ou du procédé ;
 - ◆ Aspect innovant du projet ;
 - ◆ Propriété intellectuelle et droit d'opérer ;
 - ◆ Marchés ciblés et plan commercial ;
 - ◆ Avantages concurrentiels ;
 - ◆ Plan de mise en œuvre du projet d'innovation (travaux à réaliser, livrables, etc.) ;
 - ◆ Résultats attendus.
- 2) L'annexe A : Le **montage financier** du projet d'innovation
- 3) L'annexe B : La **lettre d'accompagnement** de l'organisme de soutien qui accompagne la startup pendant la durée du projet
- 4) L'annexe C : Le **curriculum vitae** du ou des gestionnaire(s)
- 5) L'annexe D : Les **états financiers** les plus récents de l'entreprise (ou états financiers prévisionnels)
- 6) L'annexe E : Tout autre document pertinent

Le formulaire *Demande détaillée* sera transmis aux déposants dont la *Lettre d'intention* aura été acceptée ou sera transmis sur demande par Amaury Lucas.

ÉVALUATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Processus d'évaluation

Les projets déposés dans le contexte de cet appel à projets seront évalués par un comité relevant du CRIBIQ. Le nom et la composition des comités d'évaluation du CRIBIQ sont tenus secrets pour préserver l'impartialité du comité.

Critères de sélection des projets

Les projets seront priorisés en fonction de leur pertinence et leur faisabilité. Plus précisément, les critères suivants seront considérés :

- ◆ **Équipe managériale**
 - Vision stratégique de l'entreprise

- ◆ **Caractère innovant du produit et/ou procédé**
 - Démonstration du caractère innovant
 - Présence d'avantages concurrentiels en regard des produits et/ou procédés existants

- ◆ **Méthodologie et qualité du montage du projet**
 - Structuration du projet d'innovation
 - Réponse à une problématique ou un besoin spécifique
 - Qualité et réalisme du plan de travail, de la méthodologie et du montage financier

- ◆ **Pertinence du projet d'innovation pour le développement et la commercialisation du produit et/ou procédé**
 - Opportunités de marché
 - Avantages concurrentiels

- ◆ **Impacts du projet**
 - Potentiel de croissance de la startup à court et moyen termes
 - Potentiel économique et commercial
 - Retombées sociales du projet

- ◆ **La recommandation de l'incubateur ou de l'accélérateur qui accompagne la startup au moment du dépôt de la *Demande détaillée* et pendant toute la durée du projet**

PERSONNE-RESSOURCE

Pour obtenir le formulaire requis au dépôt de la *Demande détaillée*, contactez Mme. Soukaina El khayaty :



Soukaina Elkhayaty

Coordonnatrice de projets

(418) 914-1608

Soukaina.elkhayaty@cribiq.qc.ca

APPELS À PROJETS : 2023-2024

Le CRIBIQ — catalyseur de l'innovation dans les filières industrielles de la bioéconomie au Québec — vous propose plusieurs autres services reliés au financement de la recherche collaborative. Nous vous invitons à consulter régulièrement la section **Programmes de financement** de notre site web. Inscrivez-vous à notre **infolettre** afin de rester à l'affût des dernières nouvelles concernant nos appels à projets et nos événements.

Appels à projets	Lancement	Dépôt <i>Demande détaillée</i>
Recherche collaborative		
Bioalimentaire I	Mai 2023	25 juillet 2023
Bioproduits industriels et Environnement I	Mai 2023	25 août 2023
Intelligence artificielle Académique I	Juin 2023	25 août 2023
Réduction de GES : INNOV-R Académique	Juillet 2023	–
Bioalimentaire II	Août 2023	–
CRIBIQ-Novalait	Septembre 2023	–
Bioproduits industriels et Environnement II	Septembre 2023	–
Intelligence artificielle Académique II	Septembre 2023	–
Bioalimentaire III	Novembre 2023	–
Financement des entreprises		
CRIBIQ-BIOnext	Mai 2023	En tout temps
BTM-Propulsion I	Mai 2023	20 décembre 2023
CRIBIQ-StartUP I	Juillet 2023	8 septembre 2023
Intelligence artificielle Entreprises I	Juillet 2023	5 septembre 2023
Réduction des GES : INNOV-R Entreprises	Automne 2023	–
BTM-Propulsion II	Septembre 2023	–
CRIBIQ-StartUP II	Septembre 2023	–
CRIBIQ-Évolution	En tout temps	En tout temps

MISSION

Le CRIBIQ est un regroupement sectoriel de recherche industrielle (RSRI) qui a pour objectif de promouvoir et soutenir la réalisation de projets innovants dans les filières industrielles de **la bioéconomie**.





 SRIISU

Partenaire financier :

Québec 